

2025/0209

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

16 DEC. 2025

ID : 059-215900358-20251208-20251216_D0036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO (PREVOST). WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : M. COQUELET. Mmes STALLA (DELBRUYERE). BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : DELIBERATION PRET GAIA.

La commune va contracter un emprunt d'un montant total de 215 000,00 euros auprès de la banque des territoires au titre du prêt Gaïa à long terme afin de financer l'acquisition du bien immobilier dénommé « contrôle technique » sis 585 rue du Cimetière.

Ligne de prêt :

- Ligne du Prêt Gaïa ;
- Montant : 215 000,00 euros ;
- Durée d'amortissement : 50 ans ;
- Périodicité des échéances : Trimestrielle ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,80 % révisable ;
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à souscrire ce prêt Gaïa auprès de la banque des territoires aux conditions énumérées ci-dessus dans le but de financer l'acquisition du bien immobilier, sis 585 rue du Cimetière pour un montant total de 215 000,00 euros,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 DEC. 2025

Le Maire,

